

Tu peux emprunter

• **Des histoires :**

Albums

Romans - JE (dès 6 ans, vert)

Romans - JA (dès 9 ans, rouge)

Romans ados (dès 14 ans, bleu)

Contes - JC

Bandes dessinées - BDJ

• **Des documentaires :**

Ils sont classés selon un système décimal qui permet de regrouper tous les ouvrages traitant d'un même sujet.

000 Généralités

100 Penser/Imaginer

200 Religion

300 Vivre ensemble

400 Parler

500 Observer la nature

600 Soigner/Fabriquer

700 Créer/S'amuser

800 Lire des histoires

900 Histoire/Géographie

• **Des revues**

• **des cédéroms**



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1 rue de la Mairie

10800 Buchères

Tel: 03.25.80.68.52

E-Mail: biblio.bucheres@wanadoo.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Buchères



GUIDE DU LECTEUR

SECTION JEUNESSE

Heures d'ouverture

Lundi : 17h -18h30

Mercredi : 14h - 18h30

Samedi : 9h00 - 12h00

ACCUEIL

Tu peux venir à la bibliothèque pour regarder ou lire des livres sur place sans t'inscrire.

N'hésite pas à demander conseil.

INSCRIPTION

Si tu veux emprunter des livres, ton inscription est gratuite mais il te faut une autorisation signée de tes parents. (pour les Buchérois et les non Buchérois)

PRET

Tu peux emprunter pour une durée de 3 semaines : 4 documents plus un cédérom.

Si tu souhaites un ouvrage en prêt, nous pouvons le réserver.

Si tu souhaites un ouvrage que nous n'avons pas en rayon, nous pouvons le demander à la Bibliothèque Départementale de Prêt.

IMPORTANT

En t'inscrivant, tu t'engages à :

- respecter les documents que tu empruntes
- les remplacer en cas de perte ou détérioration
- les rendre dans les délais prévus. Si tu dépasses la date de retour, tu recevras une lettre de rappel
- prévenir de tout changement de situation

CONSULTATION SUR PLACE

- des dictionnaires
- des encyclopédies
- Internet
- des cédéroms

PENALITES DE RETARD

Pour tous les documents :

1^{ère} relance à 1 mois de retard = gratuite
2^{ième} relance à 2 mois de retard = suspension du prêt pendant 1 mois
3 mois de retard = remboursement du document